

Secteur scolaire du collège : « Les Provinces » CHERBOURG - OCTEVILLE

Sous réserve d'une éventuelle modification apportée par le Conseil Général de la Manche, non connue à ce jour, le secteur de recrutement du collège est défini comme suit :

commune de Cherbourg - Octeville partie limitée :

- *au nord* : par le boulevard de l'Atlantique, la rue des Tanneries et l'avenue Jean François Millet.
- *à l'ouest* : par les rues de Trégorois, du Valois, l'avenue de Normandie, les rues de Saintonge, de Touraine et du Poitou (dont les bâtiments ou pavillons ne sont pas compris dans la zone de ce collège).
- *au sud* : par les rues du Limousin, d'Auvergne et limite territoriale entre communes de Cherbourg-Octeville et La Glacière.
- *à l'est* : par la voie ferrée.

communes de : Couville – Hardinvast – Martinvast (village du Nardouet) Saint Martin le Gréard .

